

- ☐ Couvrir le stade coûtera cher B-2
- ☐ Nouvelles économiques B-4
- ☐ Laurin plus souple avec la CECM B-8

**DEVENEZ
MEMBRE**
de la radio communautaire
de Québec

LA DECISION DE LA COUR SUPREME... LA DE Ottawa peut aller de l'avant (Chrétien)

(D'après PC) — Maintenant que la Cour suprême a statué en faveur de la légalité du projet constitutionnel, Ottawa peut aller de l'avant avec son projet de rapatriement.

C'est du moins ce qu'a indiqué hier le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, qui, en conférence de presse, n'a pas caché sa satisfaction à l'égard de la décision de la cour où sept juges contre deux se sont prononcés en faveur de la légalité de la thèse fédérale.

Rappelant que tout le débat sur la question constitutionnelle avait été "une période longue et difficile" pour le pays, le ministre a par ailleurs indiqué que la Chambre des communes sera saisie à nouveau de la question pour deux jours de débats pré-

cédant le vote final sur la résolution.

"A ce moment-là, on devrait normalement procéder et envoyer la résolution en Angleterre," a poursuivi le ministre.

"Je ne vois pas actuellement pourquoi nous devrions changer nos intentions," a déclaré le ministre, rappelant que ce sont d'abord les provinces qui ont demandé au plus haut tribunal du pays de se pencher sur la question de la légalité du projet fédéral.

Thatcher muette

Le gouvernement Thatcher n'a pas voulu faire de commentaire hier, à la suite du jugement de la Cour suprême.

"La décision de la Cour suprême

est simplement une affaire intérieure pour le Canada, jusqu'à ce que le gouvernement canadien dépose une requête auprès du gouvernement britannique", a affirmé un porte-parole du Foreign Office.

Mme Margaret Thatcher a répété plusieurs fois que son gouvernement ne se prononcerait pas sur la question avant qu'une requête de rapatriement en bonne et due forme soit reçue à Westminster.

De son côté, le président d'un comité parlementaire britannique, formé de députés de tous les partis, a déclaré hier que l'opinion exprimée par la Cour suprême sur le projet constitutionnel de M. Trudeau réduisait sensiblement les chances qu'il

soit adopté tel quel par le Parlement britannique.

Le conservateur Jonathan Aitken

a déclaré dans une interview à Radio-Québec que les députés britanniques s'intéresseront à la "légitimité" du

projet beaucoup plus qu'à sa "légalité".

M. Aitken se trouvait hier à Montréal. L'interview doit être diffusée ce soir, a dit Radio-Québec.

Victoire morale

Dans un communiqué émis exceptionnellement à Montréal, le Parti acadien (PA) déclare que la décision rendue hier par la Cour suprême du Canada aura constitué une "victoire morale" pour les huit provinces dissidentes.

"Les huit provinces obtiennent une victoire morale, affirme-t-on. La constitution du Canada leur appartient selon l'esprit du pacte confédératif. Par contre, Ottawa peut légalement imposer le rapatriement de la constitution."

Selon le porte-parole du PA, Mme Louise Blanchard, le rapatriement unilatéral de la constitution annule le Pacte de 1867.

"Si les provinces sont conscientes avec leur démarche actuelle, elles doivent conclure qu'elles sont moralement et constitutionnellement capables de refaire une nouvelle entente entre des provinces redevenues souveraines."

Ces états souverains peuvent maintenant agir unilatéralement et indépendamment d'Ottawa, en s'associant de la manière qui leur convient mieux, ajoute le communiqué.

L'Acadie exigera évidemment la création d'une onzième entité légale dans ce nouveau pacte qui reste à élaborer.

Référendum

Le chef de l'Union nationale, M. Jean-Marc Beliveau, affirme que le gouvernement du Québec doit tenir un nouveau référendum dans les plus brefs délais pour obtenir l'appui de la population contre le geste unilatéral du gouvernement fédéral.

Le chef de l'UN estime que la tradition est plus importante que la légalité et que les Québécois doivent faire connaître clairement leur opinion sur l'aspect légitimité de la démarche fédérale.

Duclos: le gouvernement fédéral court au suicide

(D'après PC) — Selon le député de Montmorency aux Communes, M. Louis Duclos, le gouvernement auquel il appartient court au suicide politique s'il va de l'avant avec son projet de réforme constitutionnelle.

"En politique, tu ne fonctionnes pas sur des considérations purement juridiques. Si le gouvernement décide de poursuivre sa réforme, c'est un véritable suicide", de soutenir celui-ci au cours d'une conversation téléphonique.

M. Duclos estime que la Cour suprême a coupé la poire en deux si bien que la bataille se solda par un match nul, chacune des deux parties se sentant en terrain solide, sur le plan juridique, pour gagner son point.

C'est donc l'opinion publique qui va jouer un rôle crucial au cours des prochains mois. "Au Québec, la population ne pourra pas accepter qu'on ampute les pouvoirs de l'Assemblée nationale", d'opiner le député libéral.

Autodétermination

"La conclusion de ce jugement, c'est que les droits du Québec sont en

danger et qu'il est temps de proclamer le droit du Québec à l'autodétermination."

C'est ce qu'a déclaré hier M. Louis O'Neill, professeur à l'université Laval de Québec et ancien ministre des Communications du Québec.

La grande nouvelle dans ce jugement, c'est la distinction que font les juges entre la légalité et la légitimité.

Ils nous disent que dans notre régime on peut ignorer les pactes et les conventions et que le projet de rapatriement unilatéral de M. Trudeau, même s'il va contre l'esprit du fédéralisme et de la constitution, est quand même légal.

"Il est donc manifeste que l'égalité et le fédéralisme constants sont en train de conduire le Québec dans une situation dangereuse."

Processus d'usure

Selon l'ex-ministre libéral des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, la légalité du projet constitutionnel de M. Trudeau ne faisait

aucun doute mais c'est sa légitimité qu'il importait de connaître.

M. L'Allier est d'avis qu'Ottawa va s'engager dans "un processus d'usure" avec l'opinion publique canadienne et que la Grande-Bretagne est désormais dans une position délicate car elle sera saisie d'une requête légale qui va à l'encontre du "Common Law" britannique.

Convention-loi

La convention demeure une loi entre les parties bien qu'elle ne soit pas une loi publique. C'est du moins ce qu'a soutenu hier le sénateur conservateur Jacques Flynn, commentant la décision rendue par la Cour suprême.

Rappelant toutes les réserves faites par les juges sur l'aspect non conventionnel de l'acte fédéral, le sénateur n'a pas caché son dépit devant l'avis de la cour.

"Ce jugement est le fruit d'un travail laborieux," a affirmé le sénateur, "avec le résultat qu'on s'y perd facilement."



Chrétien est satisfait

Satisfait de la décision de la Cour suprême, M. Jean Chrétien a dit espérer qu'on discute plus d'économie maintenant. Un manifestant, hier, était de son avis.

Rien de réglé, disent patrons et syndiqués

(D'après PC) — "Malheureusement le jugement de la Cour suprême ne règle rien sur le plan politique", affirme le vice-président de la Chambre de Commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Lévesque, qui se réserve cependant le droit de formuler une opinion plus nuancée après avoir pris connaissance du texte du jugement.

Reconnaissant dans un premier temps que le débat constitutionnel "est un débat très important", M. Lévesque explique que selon lui le jugement ne règle rien sur le plan politique, "parce qu'il donne des armes aux deux parties, le gouvernement fédéral et les provinces."

Aussi M. Lévesque estime que comme conséquence on se trouve toujours devant "une immense diversion" de l'attention des hommes politiques qui devraient consacrer leur attention immédiate aux questions économiques.

Moratoire

"Un moratoire de deux ans quant à toute action constitutionnelle entreprise à compter de maintenant" est proposée par le vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour.

M. Dufour tient à préciser que par "action", il entend toute démarche unilatérale de la part soit du gouvernement central, soit de la part des provinces.

Dans un premier temps, le CPQ demande au gouvernement fédéral "d'éviter toute action rapide qui serait du déniement de l'ensemble des Canadiens", tout en insistant pour dire qu'il ne veut prendre partie ni pour le fédéral, ni pour les provinces.

Syndicats

Estimant que rien n'est encore vraiment décidé, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a soutenu que le débat est maintenant transporté "sur le seul terrain où se videra cette question, le terrain politique."

M. Rodrigue insiste également sur "l'immense fossé qui peut exister entre ce qui est 'légal' et ce qui est 'légitime'."

"Notre existence comme peuple, bien que légitime, ne tient pas devant le légalisme étroit qui a prévalu dans le jugement de la Cour suprême." C'est ce qu'a affirmé lundi le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Gaulin.

Pour le président de la FTQ, M.

Louis Laberge, il n'y a que peu d'espoir pour que Trudeau revienne sur sa décision, surtout maintenant que la

Cour suprême a rendu légitime ce coup d'état que la fédéral a préparé en réponse au référendum québécois.

**AGENCE
de
RENCONTRE
"NOUS"**

1433, 4e Avenue,
Québec

Si vous êtes seul et ressentez le besoin de partager votre vie avec quelqu'un.

Si vous êtes désabusé des rencontres superficielles dans les bars et discothèques, etc.

Alors, contactez:
647-4320

"Nous" pouvons vous aider.

**CLINIQUE
OPTOMETRIQUE
DE QUEBEC**
735, MAIL ST-ROCH
529-9383

DR YVES BERTRAND, OPTOMETRISTE
DR GHISLAIN DIONNE, OPTOMETRISTE
DR BERNARD SUTTON, OPTOMETRISTE

Examen de la vue / Lentilles cornéennes
Choix de montures

Cet hiver pour la
COTE D'AZUR

VOYAGES EN LIBERTÉ

QUEBEC 687-5550
LEVIS 833-3725

Détenteur d'un permis
du Québec

Pour vous mesdames...

ultra une nouvelle boutique où vous trouverez des griffes de qualité pour la prochaine saison.

ultra un nom prestigieux à découvrir chez

setlakwe
Les galeries de la capitale

2e niveau
627-5330

VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIETAIRES 20% DE RABAIS

FENÊTRES ET PORTES COULISSANTES

EXTERIEURES ET INTERIEURES LIVREES AVEC UN MOUSTIQUAIRE

- Remplacez vos vieilles fenêtres de bois et cadrage de bois et économisez l'énergie.
- Facilement démontables de l'intérieur, pour procéder à leur nettoyage.

FAITES SUR MESURE POUR MAISON, LOYER ET INSTALLÉES PAR DES EXPERTS.

VISITEZ NOTRE NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION

FAIT SUR MESURE EN EMAIL CUIT TOUTES COULEURS

Expérience et savoir-faire depuis 1952
5 ans, contre matériel défectueux

Aussi: Avants en fibre de verre ou aluminium, Rampes et revêtement d'aluminium, Stores vénitiens 1".

FEN-POR-A SOIRS RÉTÉS, FINS DE SEMAINE
TEL.: 692-2127
842-2500 — 623-9204

Le plus renommé dans le domaine des portes et fenêtres
263, rue St-Paul, (Carré Parent), Québec

**DOCTEUR
BAIGNOIRE**

Procédé exclusif
Mondialement reconnu

- émaillage
- polissage
- réparation d'écailles

Baignoire
Lavabo
Toilette

Estimation gratuite
345, boul. Bastien
Neuchâtel, Québec

843-2034

"Depuis 1952"

A.E.L. PAGE Le nom qu'un ami recommande

18,000 pi. ca.

CONSTRUCTION 1974

- près du futur palais de Justice et du complexe Jacques-Cartier
- 6,000 pi. ca. par étage
- taux de location avantageux
- air climatisé
- ascenseur
- stationnement

YVON CHARLEBOIS
688-8324

**LA CLINIQUE
TARDIF ENR.**
595, boul. Charest est
Tél.: 529-9721

**DR MARTIN GIASSON
DR BERNARD BERTHIAUME
DR JEAN DESLANDES**

Optométristes

- Examens de la vue
- Verres de contact
- Lunettes
- Soins professionnels complets



Aux alentours du jour

Dans le bruit de la mode, c'est reposant de fréquenter Cornemuse... au mail Centre-Ville.

- Vêtements • Incos bretons • cuir • meubles anciens
- literie indienne • vannerie • fleurs séchées • épices
- savon • cadeaux.

CORNEMUSE

Un lieu où la mode est un jeu. Mail Centre-Ville

Finir le stade coûterait au moins \$115 millions

MONTREAL (PC) — Il en coûterait au moins \$115 millions pour terminer le mât et le toit rétractable du stade olympique de Montréal. Un rapport d'étude réclamé par le gou-

vernement du Québec ajoute par ailleurs que rien ne permet de croire que ce toit fonctionnerait tel que prévu. Le rapport, publié par la Société de développement de la Baie

James (SDBJ), à la demande de la Régie des installations olympiques (RIO), formule quatre suggestions quant à la façon de compléter le stade, qui a déjà coûté \$700 millions (\$575 millions de plus que prévu par le maire Drapeau en 1969).

L'option originale de

l'architecte français Roger Taillibert, prévoyant la mise en place d'un toit rétractable, coûterait environ \$115 millions qu'il faudrait additionner aux \$46,8 millions déjà dépensés sur la structure du mât.

Ces travaux prendraient cinq ans et rien ne garantirait que le toit rétractable, en forme de parachute, se mettrait

en place comme son concepteur le prétend. Il en coûterait \$250,000 par année pour contrôler et surveiller cette pièce d'ingénierie.

Le gouvernement a déjà versé \$20 millions pour la fabrication du toit qui est entreposé en France depuis 1976 au coût annuel de \$13,000.

La seconde solution possible est la mise en

place d'un toit à membrane flexible, au coût de \$71 millions. Le matériau utilisé serait transparent, ce qui réduirait les coûts d'éclairage mais augmenterait la facture du chauffage.

En troisième lieu, il serait possible de construire un toit en métal à l'aide de panneaux non

réfléchissants. Le coût serait de \$97 millions et si les frais de chauffage seraient alors réduits, le tout se traduirait par une hausse du coût de l'éclairage.

Finalement, le rapport suggère de placer trois pylônes à travers le toit, jusqu'à la base du mât où le toit serait ancré. Cela coûterait \$69 mil-

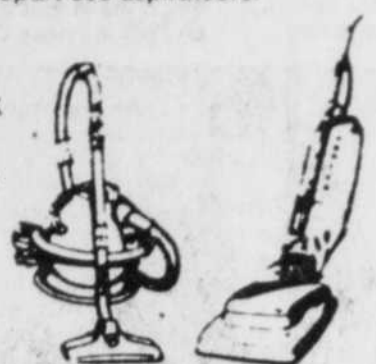
lions. Le rapport de la SDBJ rappelle également une déclaration faite l'été dernier par M. Lucien Saulnier, président de la RIO, qui affirmait que le choix le moins coûteux consisterait à ne pas compléter le toit. Il affirmait que les plans de M. Taillibert semblaient trop coûteux et étaient marqués par de graves

problèmes de design. M. Saulnier avait réclamé une étude à la SDBJ après que plusieurs problèmes d'ingénierie se furent présentés dans la mise en place du mât et que des ingénieurs eurent exprimé la crainte que la base de cette structure de 205 mètres ne soit pas assez solide pour supporter son poids.

ENTRETIEN d'ASPIRATEURS

Profitez des services d'un personnel entraîné à l'usine, en mesure de réparer la plupart des aspirateurs.

Baycrest
Beaumont
Eureka
Electrolux
Viking
Kirby
Royal
Singer
etc.



Nous entretenons également les appareils de buanderie.

HOOVER CANADA INC.

155, des Chênes ouest - Québec

628-5731

Frais supplémentaires pour cueillette et livraison.

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, aide aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PREPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

Agence spatiale: Ottawa prendra sa décision bientôt

par Claude TESSIER

Les Canadiens sauront d'ici quelques mois s'ils auront une NASA à eux... ou quelque chose du genre!

De passage à Québec hier où il a pris la parole à une réunion de l'Association des industries aérospatiales du Canada, le ministre d'Etat chargé des sciences et de la technologie John Roberts a déclaré que le cabinet prendra une décision d'ici quelques mois sur ce projet "important et que l'industrie attend depuis un

certain temps", a-t-il dit. Le ministre Roberts n'a pas voulu préciser quelle forme prendrait cette agence spatiale mais il serait question d'un seul organisme regroupant les activités des ministères dans les questions spatiales et l'industrie.

Le gouvernement fédéral consacrera au cours des trois prochaines années plus d'un quart de milliard de dollars pour son programme spatial.

Outre le domaine militaire, le Canada fait

porter ses recherches en vue d'utiliser la technologie spatiale dans les domaines économiques et sociaux comme la télédétection, les communications, la radiodiffusion, la météorologie et l'environnement.

Les prochaines dépenses dans ce domaine iront pour la mise au point et le lancement d'un satellite radar, la mise en place de stations terrestres LANDSAT, la participation au programme européen de télédétection par sa-

tellite, le développement de la météo par satellite et d'un détecteur pour la mesure de la chlorophylle (pour suivre l'évolution des récoltes), pour le développement de la technologie et des études sur les communications.

Dans son discours hier, le ministre Roberts a indiqué que le gouvernement fédéral cherche présentement les moyens de forcer les sociétés sous contrôle étranger à faire un peu plus de recherche et de développement. L'Etat

fédéral entend aider davantage la petite et moyenne entreprise dans la R & D. Il entend aussi mieux commercialiser l'application de la technologie canadienne. Un groupe de travail étudie pré-

sentement les besoins canadiens au plan de la main-d'œuvre scientifique; la recherche et le développement seront plus que jamais nécessaires pour la mise en valeur des ressources naturelles.

Lac-Delage relance son projet de casino

par Marc LESTAGE

Le conseil de ville de Lac-Delage a décidé, hier soir, de relancer son projet d'implantation d'un casino dans la municipalité, en faisant appel aux autres villes et organismes de la région de Québec pour mousser sa candidature.

C'est au début de mars 1981 que Lac-Delage a soumis au ministre Jacques Parizeau et à un comité spécial de la Régie des loteries et courses son projet d'implantation d'un casino au cœur de cette ville de 350 habitants située près du lac du même nom, à la limite des Laurentides, en banlieue nord de Québec.

Selon le maire, M. Michel Mercier, Lac-Delage avait alors présenté, avec l'appui de l'ancien ministre des Transports Denis de Bauléval, un document technique dans lequel on faisait valoir "les nombreux avantages qui favoriseraient cette municipalité".

Le comité spécial chargé d'étudier différentes hypothèses avait dressé préalablement une liste de critères qui ont tous été satisfaits par Lac-Delage, d'expliquer le maire. Ces normes réfèrent à la proximité d'une ville importante, la présence des grandes chaînes d'hôtellerie dans le secteur, l'infrastructure routière, la proximité d'un aéroport pouvant recevoir des vols internationaux et autres.

Le conseil de Lac-Delage a décidé de "reprenre le collier" afin de susciter sa candidature après avoir été informé de la campagne de promotion que mène actuellement le ministre du Revenu, Me Raynald Fréchette, afin de promouvoir la candidature de la région du Mont Orford qui souhaite également recevoir un casino.

Dans la région de Québec, "on compte évidemment que les quelques ministres régionaux de même que le caucus des députés de la région vont appuyer la candidature de Lac-Delage". Selon les informations du maire Mercier, "il semble que le comité spécial de la Régie des loteries et courses a remis son rapport et des recommandations au Conseil des ministres au début de 1981 mais qu'aucune décision n'a été arrêtée quant à la pertinence de créer ou pas un réseau de casinos dans la province".

Selon le comité consultatif, on pourrait éventuellement ouvrir trois casinos en province. Il est cependant trop tôt pour savoir laquelle des régions de Québec, des Laurentides ou de l'Estrie sera servie en premier.

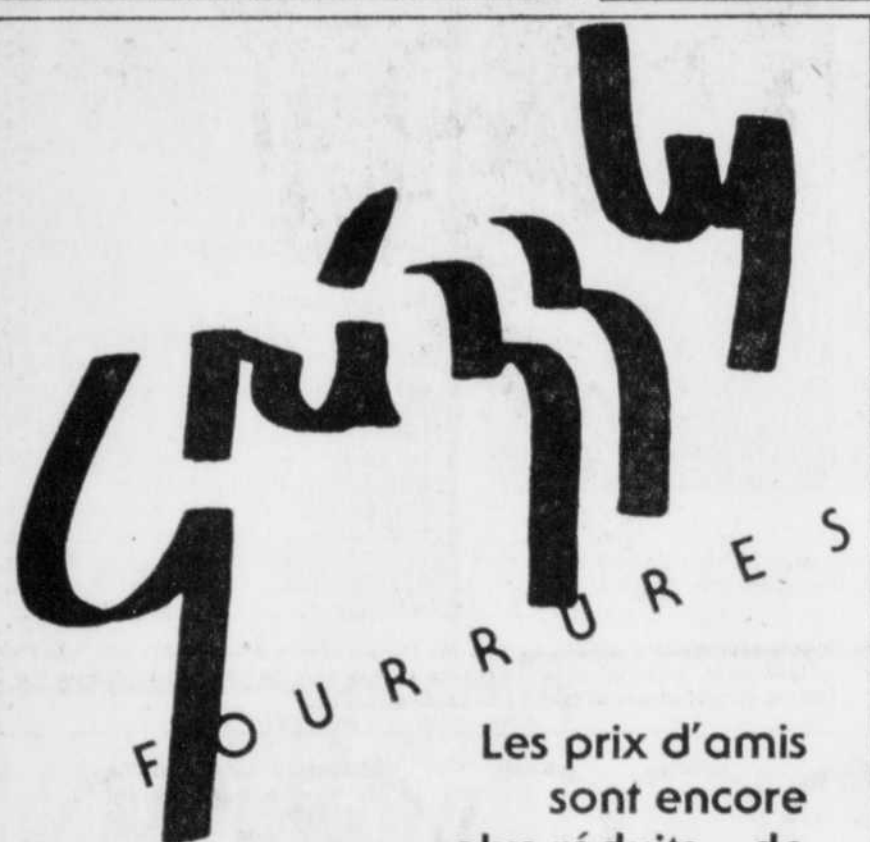
Le chalet volé au complet

MONTREAL (d'après PC) — "Monsieur, quel qu'un a volé mon chalet". C'est ce qu'a écrit, affolée, Mme Andrée Parent à un agent de la Sûreté du Québec, hier.

Avec un sourire, le policier lui a répondu: "Vous voulez dire que vous avez pris quel qu'un en train de voler dans votre chalet?"

Mme Parent lui a expliqué que des voleurs ont pris les murs, le toit, le plancher et le panneau de contrôle électrique et même une partie du solage.

Incrédule, le policier a constaté sur place, à Sainte-Julienne que c'était la pure vérité.



Les prix d'amis sont encore plus réduits... de

20% à 40%

Venez voir, venez admirer nos magnifiques fourrures d'occasion. Des manteaux de chat sauvage, de renard, de rat musqué... des modèles récents, des pièces de musée, enfin tout ce que vous pouvez imaginer. Pour lui, pour elle. Pour une bagatelle! \$150 et plus.

GRIZZLY FOURRURES
778, rue St-Jean 525-4004

L'élégance féminine...



Madeleine Labrecque propriétaire

Madeleine Labrecque mode inc.

tailles: 6 à 18

2900, CHEMIN SAINT-LOUIS

PLACE SAINT-LOUIS DE FRANCE SAINTE-FOY (QUÉBEC)

651-3751

Lourdeur? Ballonnement? Mauvaise élimination?

Le Thé des Carmélites est recommandé pour compléter un régime équilibré visant à éliminer un excédent de poids ou à stabiliser le poids normal. Il active et facilite l'assimilation des aliments et aide à expulser les déchets.

Procurez-vous le Thé des Carmélites chez votre pharmacien. Emballage de 45 gr. et 90 gr. ou boîte de 24 sachets.

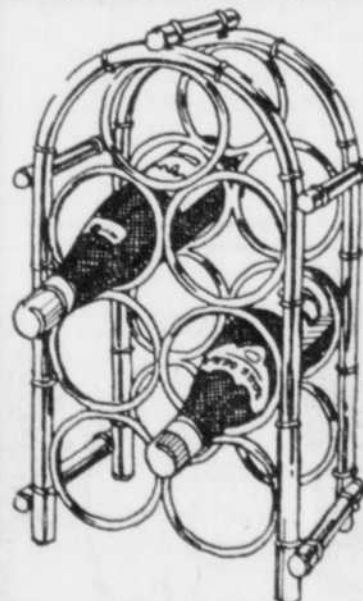
le Thé des Carmélites

Il l'aime autant qu'elle

L'Eau de Floride de Murray & Lanman conquiert tout le monde par son odeur fraîche qui marie le piquant du citron à la séduction des épices. L'Eau de Floride est pour lui une lotion tonifiante après rasage, ainsi qu'une eau de toilette dont il aime s'asperger. Pour elle, c'est la friction vivifiante qui suit le bain, l'eau de Cologne qui rafraîchit et détend. En vente dans les pharmacies et comptoirs de cosmétiques.

BOWRING

Décor étincelant
Spéciaux



Accessoires de bar plaqués laiton

Ce porte-bouteilles de vin plaqué laiton, à apparence de bambou, ainsi que cet attrayant verre à brandy accompagné d'un réchaud deviendront des accessoires très pratiques dans votre intérieur.

Prix spécial: \$5299

Porte-bouteilles:

Verre et réchaud: \$2399



Un reflet de distinction

Votre table deviendra l'objet des conversations grâce à ce magnifique seau à glace en verre fabriqué à la main en Europe. Le collier amovible vous permet d'y rafraîchir des bouteilles de diverses grandeurs. Les flûtes possèdent une forme classique.

Prix spécial: \$4999

Seau: \$4999

Flûte: \$599 chac.

Un martini? Recevez vos invités avec élégance. De forme classique, cet ensemble 8 pièces fait à la main agrémentera soupers et réceptions.

Prix spécial: \$4999



Magnifiques lampes de style européen

Bowring vous propose un vaste choix de lampes en laiton à des prix vraiment raisonnables, à partir de \$2199. Voyez cette somptueuse lampe victorienne. Aussi pratique que décorative, elle ornara avec classe tables, cheminées, chambres.

Prix spécial: \$8999

CES SPÉCIAUX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 OCTOBRE OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.

Rabais de 30%

- Chandelier "balle de neige"

La beauté et la qualité des produits Kosta à 30% de rabais. Ce chandelier "balle de neige" de verre givré répandra une lueur scintillante dans votre décor.

7 cm de haut. Prix spécial: \$1898



Charme danois

Recréez le charme danois grâce à ces articles de verre rehaussés de teck. Leur élégance classique et leur design typiquement danois en feront de parfaits compagnons pour vos réceptions. Ils deviendront également d'agréables cadeaux pour l'hôte ou les nouveaux mariés.

Prix spécial: \$1999

Carafe: \$1999

Lampe-tempête: \$3999



Place Fleur de Lys/Place Laurier/Place Québec/Les Galeries de la Capitale

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express.

Le style "Lady Di" pour celles qui cherchent encore le Prince Charmant

par Jacqueline CLAUDE

PARIS (AFP) — Vous pourrez cet hiver vous habiller en "Lady Di". Les stylistes français n'ont en effet pas perdu de temps pour se mettre à l'heure anglaise. Dès l'annonce, en février dernier, des fiançailles princières, nombre d'entre eux se sont penchés sur la garde-robe de la future épouse du prince Charles d'Angleterre à travers la presse et les magazines britanniques. Du fruit de leurs ré-

flexions une mode "Lady Diana" a vu promptement le jour. Présentée sans qu'il y paraisse, parmi les milliers de modèles proposés en avril dans les collections du prêt-à-porter, elle est sortie au grand jour et a été mise en place dans les boutiques et les rayons "mode d'hiver" des grands magasins depuis la mi-août.

Le style "Lady Di", qui fleurit donc dans toutes les collections d'hiver, aussi bien sous la griffe de couturiers célèbres que chez les moins

connus du prêt-à-porter de masse, s'apparente bien sûr à un certain folklore britannique et plus précisément écossais, traditionnel dans la mode et souvent repris en début de saison: les lainages bourrus à tissage "cheviote", les carreaux "clan", le blazer de velours, la blouse blanche en soie ou en satin, à col collerette ou cravate, la jupe "kilt" et tous les accessoires évoquant irrésistiblement la lande, les bruyères et les hautes tours du château de Balmoral.

Plus ou moins fidèle à une image désormais connue et admirée de tous ceux qui se passionnent pour les amours princières et les fastes de la cour d'Angleterre, le style "Lady Di" évolue d'une collection à l'autre. Parfois fidèlement calqué sur les tenues traditionnelles — kilt à carreaux clan, cardigan de lambswool ou blazer de velours noir — il extrapole jusqu'à s'écarter totalement de la charmante silhouette mais en maintenant à la fois et l'idée et le style.

On pourra, grâce au jeu subtil des "séparates" et des "coordonnés", n'être Lady Diana que par le kilt, le blazer, la cape ou le bérêt. On pourra tout au contraire calquer très précisément la silhouette et ne négliger aucun détail: colliers en sautoir ou simple rang de perles fines, cordelières à pompons et même "sporan", cette bourse en poil de blaireau (réservée aux hommes il est vrai) si particulière, inséparable de l'uniforme des Écossais en grande tenue.

Il n'est pas jusqu'au maquillage et à la coiffure de la jolie princesse qui n'aient retenu l'attention des visagistes: teint de lys et de roses, cheveux blonds et courts, savamment décoiffés, yeux clairs légèrement fardés, sourcils naturels et bien dessinés et surtout sourire juvénile et éclatant entre les lèvres naturelles.

Un ensemble de charme qui semble devoir s'imposer pour toutes celles qui, dans le monde, cherchent encore en 1981 le Prince Charmant.



Jupe "kilt" à carreaux prune, marine et jaune. Veste en loden noir bordée de tresse de laine, chemisier blanc à collerette et poignets tuyautés.



Blouse romantique en crêpe de satin blanc. Col et poignets "volantés". Veste en drap noir, piquée de liserés de satin en losange. Jupe plissée en étamine de laine noire.



Veste de velours côtelé noir à revers de lainage écossais sur gilet velours côtelé noir, jupe lainage écossais rouge-noir et chemisier crêpe de Chine blanc. Grand châle et bérêt écossais assortis.

norman

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS • GALERIES CHAGNON • CARREFOUR LAVAL •

Parce qu'on aime...

Les costumes racés:

WESTCHESTER SPORT



A gauche, ensemble innovateur en laine et polyester. Veston trois-quarts, sans revers ni bouton, poches fendues aux hanches. Gris ou brun avec carreaux blancs, de 8 à 16.

105.00

Pantalon assorti, avec ceinture de cuir et pinces à la taille, jambe droite. Même couleurs, de 8 à 16.

60.00

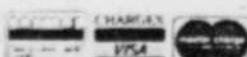
A droite, ensemble classique de pure laine vierge. Veston semi-ajusté, fermé par deux boutons. Bourgogne ou marine, de 8 à 16.

110.00

Jupe assortie, croisée et boutonnée à l'avant, légèrement froncée à la taille. Bourgogne ou marine, de 8 à 16.

68.00

crédit accepté



Disponibles à notre rayon du Sport

Les ventes d'obligations d'épargne du Québec seront inférieures aux prévisions



marcel boutin
votre
argent

Les ventes d'obligations d'épargne du Québec, y compris les sommes recueillies au moyen de la retenue sur le salaire, n'atteindront vraisemblablement pas l'objectif de \$400 millions que s'était fixé le gouvernement au début de la campagne, indique-t-on dans les milieux financiers.

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis le début de la campagne, le 25 mai dernier, et les ventes d'obligations n'atteignent même pas le seuil des \$300 millions, ce qui est bien en deçà de l'objectif. Les obligations d'épargne sont toujours en vente, mais la campagne ne peut durer indéfiniment, car les nouvelles obligations d'épargne du Canada seront mises en vente à partir du 13 octobre.

Le ministre fédéral des Finances, M. Allan Rock, a révélé hier que le plafond individuel de souscription au comptant à la nouvelle émission a été ramené de \$35,000 à \$15,000. La limite demeure la même, soit \$10,000, dans le cas des obligations achetées selon la formule d'é-

pargne mensuelle et la formule d'épargne-salaire.

Pour ce qui est des obligations d'épargne du Québec, la limite d'achat demeure à \$15,000 par personne et seuls les citoyens du Québec peuvent en acheter. Cependant, les émissions de 1971 et de 1976 qui sont échues depuis le 1er juin 1981 sont convertibles en nouvelles obligations en sus de la limite de \$15,000 par personne.

La campagne de vente des obligations d'épargne du Québec tire donc à sa fin et, à moins d'un changement d'attitude des épargnants, les résultats cette année seront nettement inférieurs à ceux de l'an dernier.

Rappelons que les ventes de l'an dernier avaient établi un nouveau record à la faveur de circonstances exceptionnelles. En effet, les ventes brutes d'obligations d'épargne de la série E-80, c'est-à-dire les obligations introduites en mai 1980, s'élevaient à \$973 millions. Si l'on déduit de ce montant, les \$146 millions de rem-

boursements composés pour un large part d'obligations échues le 1er juin 1980, le gouvernement avait recueilli un montant net de \$827 millions.

L'engouement des épargnants pour les obligations émises au printemps 1980 est dû au fait que le taux d'intérêt des autres instruments d'épargne avait baissé de 2 pour 100 et même davantage entre le moment où le ministre des Finances avait fixé à 14 pour 100 le taux des obligations d'épargne (le 2 mai) et le début de la campagne, le 26 mai. M. Parizeau ne pouvait évidemment pas revenir sur sa décision et rajuster à la baisse le taux des obligations. Face à la ruée des acheteurs, il a mis fin à la campagne dès le 3 juin à 15 heures; celle-ci devait se prolonger jusqu'au 6 juin.

Réserve des épargnants

Cette année, la réaction des épargnants est loin d'être aussi positive,

même si M. Parizeau a élevé à plusieurs reprises le rendement des obligations d'épargne, rendement qui est passé successivement de 15,50 à 16 pour 100, puis de 16 à 18 pour 100 et finalement, de 18 à 19,50 pour 100.

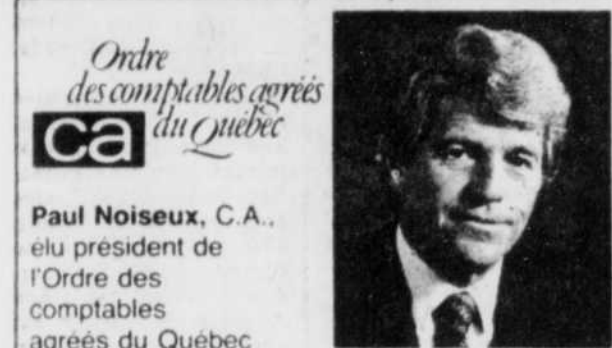
Le nouveau taux de 19,50 pour 100 restera en vigueur pour une période de douze mois commençant le 1er octobre 1981. Par ailleurs, le rendement pour la première année des nouvelles obligations d'épargne du Canada a été fixé à 19,50 pour 100 pour l'année commençant le 1er novembre 1981.

Une raison invoquée pour expliquer l'attrait moins grand des obligations d'épargne du Québec, c'est que le rendement des autres instruments d'épargne s'est maintenu à un niveau intéressant et parfois à un palier légèrement plus élevé que le taux existant des obligations, bien qu'il faille reconnaître que ces derniers ont "suivi" le marché pour offrir des taux concurrentiels.

Acheteurs à l'écart

La détérioration de la conjoncture a aussi contribué à ralentir la vente des obligations d'épargne. La flambée des taux d'intérêt hypothécaires a éloigné beaucoup d'acheteurs éventuels à cause de la nécessité de conserver leurs fonds disponibles pour faire face à la hausse imprévue de leurs paiements mensuels.

Un autre facteur restrictif, c'est que certains acheteurs n'ont pas les fonds requis pour payer les intérêts courus sur les obligations. À partir du 15 juin 1981, l'acheteur doit payer les intérêts sur ces certificats. Dépendant du montant principal, les intérêts de juin, juillet, août et septembre peuvent représenter une somme importante pour le petit épargnant, bien que celui-ci puisse récupérer son argent au moment du paiement annuel de l'intérêt.



Paul Noisieux, C.A.,
élu président de
l'Ordre des
comptables
agréés du Québec

M. Paul Noisieux, C.A., président du Comité de direction de Maheu, Noisieux, Roy et Associés, a été élu président de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Les autres membres du nouveau Comité administratif sont le vice-président, M. Roland Truchon, C.A., associé de Samson, Belair et Associés de Québec, le trésorier, M. J. David Weinstein, C.A., conseiller chez Dunwoody & Company, M. Robert E. Gobeil, C.A., directeur général de la vérification interne chez Alcan Aluminium Ltée, ainsi que M. André Moisan, directeur général du Centre hospitalier Chauveau de Ste-Foy, désigné au Comité administratif par l'Office des professions du Québec.

Fondé à Montréal en 1880, l'Ordre des comptables agréés du Québec est la plus ancienne corporation professionnelle de comptables en Amérique du Nord et la troisième en ancienneté à travers le monde.

Corporation professionnelle d'exercice exclusif au sens du Code des professions, l'Ordre des comptables agréés du Québec est voué essentiellement à la protection du public. L'Ordre s'assure que les 8.500 C.A. du Québec adhèrent aux normes très strictes observées à l'échelle nationale et fournit à ses membres divers services destinés à leur faciliter l'exercice de leur profession. Il supervise en outre la formation pratique de quelque 2.500 étudiants québécois qui s'orientent vers la profession de comptable agréé.

Leur formation poussée, leur code de déontologie exigeant et l'inspection professionnelle dont ils sont périodiquement l'objet font des comptables agréés des experts dont la signature, au bas d'un rapport comptable, est la garantie d'une très grande rigueur professionnelle.

NOMINATION ALCAN



Bertrand Bouchard

M. Douglas Ritchie, vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, annonce la nomination de M. Bertrand Bouchard, au poste de directeur, Planification et Analyse commerciale de la Société. Diplômé de l'École Polytechnique de Montréal en génie mécanique et électrique, M. Bouchard s'est joint à Alcan en 1960 et y a occupé divers postes de direction. Avant sa récente nomination, M. Bouchard assumait la fonction de vice-président régional, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

NOMINATION ALCAN



Gilles Chevalier

M. Douglas Ritchie, vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, annonce la nomination de M. Gilles Chevalier, au poste de vice-président régional, Saguenay-Lac-Saint-Jean. Diplômé de l'École Polytechnique de Montréal en génie mécanique et électrique, M. Chevalier s'est joint à Alcan en 1959 et y a occupé divers postes de direction. Avant sa récente nomination, M. Chevalier occupait la fonction de directeur du Centre de coulée d'Arvida.

monnaies

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Ces taux sont qualifiés de minimaux, parce qu'ils fluctuent durant la journée et qu'ils varient d'une banque à l'autre.	
Afrique du Sud (rand)	1.2650
All. de l'Ouest (mark)	.5150
Arabie saoudite (rial)	.3520
Australie (dollar)	1.3600
Autriche (schilling)	.0745
Bahamas (dollar)	1.2045
Bahrein (dinar)	3.1894
Barbade (dollar)	.6035
Belgique (franc conv.)	.03150
Bermudes (dollar)	1.2045
Bresil (cruzeiro)	.01170
Caribes (dollar)	.4475
Chine (renminbi)	.7100
Danemark (couronne)	.1650
E.A.E. (dirham)	.3252
Espagne (peseta)	.01255
Etats-Unis (dollar)	1.2040
Fiji (dollar)	1.3600
Finlande (mark)	.2700
France (franc)	.2160
Grèce (drachme)	.0210
Guyane (dollar)	.4035
Hong Kong (dollar)	.1880
Hongrie (forint)	.0359
Inde (roupie)	1.4000
Indonésie (rupiah)	.001985
Irak (dinar)	4.0083
Irlande (livre)	1.8800
Israël (shekel)	.0947
Italie (lire)	.001030
Jamaïque (dollar)	.6775
Japon (yen)	.006215
Koweït (dinar)	4.2580
Liban (livre)	.2555
Malaisie (ringgit)	.5185
Mexique (peso)	.0490
Norvège (couronne)	.2030
Nouv.-Zélande (dollar)	.9850
Pakistan (roupie)	1.3000
Pays-Bas (florin)	.4625
Portugal (escudo)	.0185
Royaume-Uni (livre)	1.7965
Singapour (dollar)	.5660
Suède (couronne)	.2150
Suisse (franc)	.6115
Trinité-Tobago (dollar)	.5030
Venezuela (bolivar)	.2802

Tarifs postaux Mécontentement des milieux d'affaires

OTTAWA (d'après PC) — Les milieux d'affaires réagissent avec aigreur à la décision annoncée vendredi, à Ottawa, de hausser substantiellement les tarifs postaux à partir du 1er janvier prochain.

"Nous avons 60 jours pour faire valoir nos objections, et nous le ferons", de commenter un porte-parole d'une association de commerçants par correspondance, M. Frank Ferguson. M. Ferguson se réfère à la décision de M. André Ouellet, le ministre des Postes, de fixer au 26 novembre, la date d'établissement définitif de la future grille des tarifs postaux.

Les tarifs annoncés vendredi sont de \$0.30 pour le courrier à destination du Canada, \$0.35 pour les Etats-Unis et \$0.60 pour les autres destinations.

M. Ferguson fustige le gouvernement fédéral qui fait abstraction de la hausse de la productivité et de ne justifier ses nouveaux tarifs que par l'inflation, alors que c'est justement une décision inflationniste.

Un porte-parole de Bell Canada a également vilipendé le gouvernement fédéral pour une décision qui portera de \$3 à \$11 millions le coût de livraison des factures à sa clientèle. M. Mel Jones a soutenu que cette hausse des tarifs

postaux obligera Bell à augmenter ses propres tarifs.

Un porte-parole de l'Association canadienne de publications périodiques, M. John Parsons, s'est par contre réjoui de la décision de M. Ouellet de ne pas toucher immédiatement aux tarifs des imprimés. M. Ouellet, selon M. Parsons, s'est engagé à fournir un avis de six mois à l'association avant de modifier le tarif postal qui affecte directement les membres de l'association des éditeurs de périodiques.

M. Ouellet a révélé les futurs tarifs postaux vendredi dernier à l'occasion d'une conférence de presse donnée conjointement avec M. Michael Warren, le président de la future société de la Couronne qui, à partir du 15 octobre prochain, administrera les postes canadiens.

Pour M. Ouellet, la hausse avait trois objectifs:

- réduire le déficit du service postal qui menace de grimper cette année à \$750 millions;
- rattraper l'inflation puisqu'il n'y a pas eu de hausse des tarifs depuis trois ans;
- donner à la nouvelle société de la Couronne les moyens d'améliorer le service postal.

M. Ouellet a soutenu qu'il était normal que ce soit les usagers et non les contribuables qui assument le coût du courrier.

bénéfices

par la Presse canadienne
MDS Health Group Ltd., neuf mois clos 31
juill.: 1981, \$2.27 millions ou 78 cents par action; 1980, \$1.96 million ou 68 cents.

Ulster Petroleum Ltd., semestre clos 30
juin: 1981, \$39,000; 1980, \$60,000.

calgary

Volume des transactions:
588,091 actions.

Cours transacts par la Presse Canadienne

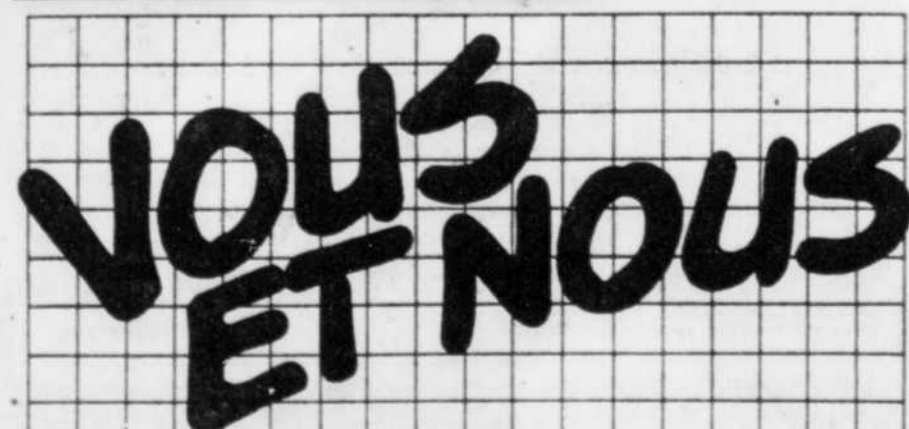
Titres	Ventes	Hautes	Bas	Ferm.	Chang.
Acropolis	4289	99	90	98	+3
Advanta	2000	300	250	300	+50
Am Crom B	700	300	300	300	-50
Argus	8100	97	8	8	-14
Aurilio	4000	300	250	300	+50
Audax	18500	50	53	56	-
Aurelion	1000	86	88	81	+2
Banro	2100	500	450	495	-130
Barron	29400	175	151	175	-20
Beacraft	7100	445	400	425	-25
Beaufort pfb	100	300	300	300	-
Blackwell	300	125	120	125	+10
Bonn	1000	100	100	100	-
Capitol	15000	55	51	55	-
Can Aron	1100	50	50	50	-20
Can Boshaw	3000	100	100	100	-
Can Pioneer	2000	400	400	400	-20
Capitol	4000	575	70	70	-
Carlyle	7900	55	50	55	-
Champion	800	80	80	80	-25
Cimmora	2000	250	225	225	-50
Cinnabar Pl	2400	175	120	120	-30
Clairmont	500	76	76	76	-10
Clairmont	500	76	76	76	-10
Cochrane	500	75	75	75	-25
Concept	520	54	6	6	-
Cullis	27400	37	30	30	-
Dorsett	8500	70	65	70	+8
Dorsett	10000	9	4	9	-
Edmonton	200	200	200	200	-
Encounter	8500	200	190	200	-25
Fst Devolin	3500	80	65	80	+10
Fish	100	100	100	100	-
Fl Normon	1900	300	250	300	-50
Goscome	26500	130	100	100	-10
Graham Prosa	400	300	300	300	-
Gen Energy	400	300	300	300	-
Gl Eastern	500	70	70	70	-5
Goldlake	1500	54/5	6	6/5	-
Golthawk	500	30	30	30	-
Hallmark	14000	125	100	125	-5
Inti Tika	100	110	80	100	+2
Inverness	2000	175	175	175	-
Kanstate	900	200	150	200	-
Kappa	100	225	225	225	-35
Kelvin	500	80	80	80	-1
Killicuth	1000	400	400	400	-1
Kinta	500	90	90	90	-
KJ Resour	10700	40	40	40	-4
KJ Res	2100	6	6	6	-4
Labell	500	31	21	31	-
LaMontville	100	200	200	200	-2
Marsuis	—	28	28	28	-
Mandry	200	150	140	150	-
Marshore	12772	115	81	100	-15
Medcon	1600	275	250	275	-15
Midwest	100	45	45	45	-5
Nadon	2100	25	25	25	-
N Dominion	2000	275	275	275	-
N Gateway	500	275	275	275	-
Newspost	1500	30	30	30	-15
Newport	4800	150	130	130	-10
Norminco	1000	35	35	35	+5
Noritas	600	225	200	200	-20
North	4000	55	55	55	-
Northland	1600	518	1610	1610	-110
Northwell	100	54	6	6	-15
Oakwood	14000	23	20	23	+1
Oakwood	21000	1010	910	1010	+15
Orbit	5500	250	220	250	+75
Orion	700	100	100	100	-
Paramount	1500	83	5	5	-14
Penstar	2000	50	25	50	-
Persing	1500	115	115	115	-
Petrocan	2000	115	115	115	-25
Petrobrant	1600	65	55	60	-15
Radial	5000	100	100	100	-
Shadowfax	17500	155	147	155	+5
Shuttle	1700	940	940	940	-
Santa Maria	4500	75	75	75	-
Sa Petros	6500	290	270	290	+30
Savona	1100	75	75	75	-15
Schiller	2200	200	275	275	-25
Seagull	3400	360	375	355	+40
Summit	14000	80	80	80	-10
Sunburst	1600	45	45	45	-
Sunbelt	500	250	250	250	-
Sunshine	800	120	120	120	-10
Surf	25700	50	30	45	+14
Tanner	180	180	180	180	-
Tiber	5700	195	175	195	-25
Tide	2525	150	140	140	-10
Trepp	1200	100	100	100	-
Twin Rich	1300	275	275	275	-
Univest	18700	200	161	200	-
Winchester	2000	125	125	125	-
XRC Intern	3355	400	400	400	-40
Yapcon	1000	5015	275	275	-
Yukon	100	100	100	100	-
Yukon Tr	100	100	100	100	-

à louer

BUREAUX ET ENTREPÔT
A partir de 1.50 \$ le pi., 12.000 pi. car.
Tout ou en partie
BUREAUX À PARTAGER
Tous les services disponibles: secrétariat, réceptionniste, salle de conférence
pour renseignements 687-3620

l'argent

TORONTO (PC) — Handy et Harman cotait l'argent-métal, hier, \$10.540 l'once et \$338.87 le kilo, comparativement à \$10.854 et \$348.96, respectivement, vendredi dernier. Ces cours sont en devises canadiennes.



ENSEMBLE... POUR LA VIE

ASSURANCE-VIE	RENTES	ASSURANCE COLLECTIVE
✓ Avec ou sans participation	✓ Viagères	✓ Vie
✓ Sécurité familiale	✓ Épargne-retraite	✓ Indemnité hebdomadaire
✓ Educative	✓ Econo-rente	✓ Assurance-maladie
✓ Commerciale	✓ A versements invariables	✓ Dentaire
✓ Hypothécaire		✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIES

SIÈGE SOCIAL	BUREAU RÉGIONAL
365 est. rue Sherbrooke Montréal, Qué. H2X 3N9 Tel. 842-8021	2700 boul. Laurier Edifice Frontenac Suite 708 Ste-Foy, Qué. G1V 2L8 Tel. (418)656-6721

POUR INAUGURER NOS NOUVEAUX BUREAUX À QUÉBEC, NOUS COUPONS LES PRIX!

Louer chez Hertz à Québec, c'est plus facile que jamais, car nous venons juste d'y ouvrir de nouveaux bureaux. Et pour qu'il soit encore plus avantageux d'y faire une bonne affaire, nous vous proposons cette offre spéciale.

Elle est valable jusqu'au 31 décembre 1981, et vous n'avez qu'à présenter ce coupon à un de nos comptoirs de Québec. Il n'y a qu'un coupon par location. Vous pouvez aussi utiliser votre carte la Baie.

Les conditions courantes Hertz sont requises. Pour réserver une voiture, appelez: à Ste-Foy, 658-6795; au Centre-Ville, 529-2147; à Charlesbourg, 627-3502 et à Ancienne-Lorette, 871-1571.

TARIFS DE FIN DE SEMAINE. 3\$ DE MOINS.	TARIFS D'UN JOUR DE LA SEMAINE. 5\$ DE MOINS.
TARIFS DE SEMAINE. 10\$ DE MOINS.	
PREMIER CHOIX MONDIAL. HERTZ: LOCATION DE FORD ET AUTRES BONNES MARQUES.	

OFFRE VALABLE À NOS COMPTOIRS DE QUÉBEC SEULEMENT.

Assurances

Les petits courtiers se sentent coincés entre les consommateurs et les compagnies

par Jean-Charles GRENIER

Les petits courtiers d'assurances se sentent coincés entre les consommateurs et les compagnies d'assurances à tel point que l'annonce, faite la semaine dernière, de l'obligation qu'on leur imposait d'aviser leurs clients d'une hausse de la prime ou d'un désistement, 30 jours avant l'échéance du contrat d'assurance automobile, leur apparaît comme une autre pierre lancée à tort dans leur jardin.

C'est ce qui se dégage des déclarations des principaux porte-parole de la Fédération des courtiers d'assurances du Québec lorsque interrogés, hier, au cours d'une conférence de presse dont le but était tout d'abord de traiter du prochain congrès de l'organisme qui se tiendra au Centre municipal des congrès à Québec, jeudi et vendredi de cette semaine.

Appelé à commenter cette information diffusée par LE SOLEIL et émanant de l'Association des courtiers d'assurances du Québec, le président de la Fédération Guy Deschênes a fait appel au conseiller juridique André Bois pour développer les arguments retenus par l'organisme qu'il dirige.

Le président Deschênes a toutefois précisé, avant de céder la parole à André Bois, que la Fédération regroupe les courtiers sur une base volontaire et que son objectif est de défendre et de promouvoir les intérêts de ses membres. L'association, quant à elle, où le membership est obligatoire, veille notamment à l'application des normes professionnelles exigées par les lois et l'éthique. À titre d'exemple, Guy Deschênes a comparé, sous toutes réserves cependant, l'association au Collège des médecins et

la Fédération à la Fédération des omnipraticiens.

30 jours

Quant au délai de 30 jours dans le renouvellement d'une police d'assurance automobile, le conseiller juridique André Bois a souligné que les informations rapportées récemment "semblaient, selon ses propos, prétendre que le courtier doit donner à son client un avis de 30 jours avant l'échéance dans le cas d'une hausse de prime ou dans le cas d'un désistement".

Après des études menées sur le sujet, André Bois a précisé, hier, qu'à son avis "il était clair que cette obligation était imposée à l'assureur (non le courtier) et que ce dernier s'acquittait de son obligation lorsqu'il informait le courtier qui est le représentant du client".

Les porte-parole de la Fédération des courtiers ont cependant précisé, hier, qu'ils avaient, de leur côté, l'obligation d'agir avec diligence et de se comporter, selon l'expression juridique, "en bon père de famille" envers leurs clients, ce à quoi ils se soumettent le plus fidèlement possible, ont-ils soutenu.

Coincés

Mais les compagnies d'assurances leur font la vie dure, les ayant à la dernière minute, ce qui leur laisse peu de temps pour offrir à leurs clients des contrats à moindre coût avec une autre compagnie. Les compagnies d'assurances ont beau jeu, selon eux,

tandis que les consommateurs sont protégés par les lois.

Eux seuls se retrouvent coincés. Ce qu'ils apprécient encore moins puisque ce sont les compagnies d'assurances qui fixent unilatéralement le pourcentage qu'ils accorderont aux courtiers.

C'est pourquoi ils estiment nécessaire de se regrouper et d'obtenir un statut de syndicat professionnel afin de faire entendre leur voix.

Ce besoin, les petits courtiers, qui constituent la plus grande partie des membres de la Fédération (moins de 50 pour 100 des 4.500 courtiers d'assurances du Québec), le ressentent davantage que les courtiers à l'emploi d'importantes agences qui, sous des dehors bien souvent familiaux et francophones, n'en servent pas moins les intérêts de multinationales de qui elles relèvent.

La Fédération compte dans ses rangs des courtiers qui travaillent seuls ou font partie d'entreprises ne regroupant guère plus de quatre ou cinq courtiers dans la grande majorité des cas.

La Fédération a vu le jour après la décision unilatérale en 1972 des compagnies d'assurances de ramener de 12,5 pour 100 à 8,5 pour 100 le taux versé au courtier pour la souscription d'une police d'assurance automobile par un conducteur de 25 ans et moins.

Congrès

Se sentant coincés, les courtiers d'assurances seront invités lors de leur congrès à réagir en adhérant

d'avantage à leur Fédération. De plus, le défi leur sera lancé en atelier d'agir en "bon gestionnaire" et de redevenir "de bons vendeurs professionnels" après s'être assis sur leurs lauriers, selon ce que jugent certains organisateurs du congrès. Les congressistes seront aussi amenés à réfléchir sur leur implication dans leur milieu.

Le congrès se déroulera sous le thème "Le débat est ouvert" et la

discussion sera amorcée, jeudi soir, par Jean-Marc Chaput. L'ancien premier ministre du Québec Robert Bourassa sera le conférencier à la clôture du congrès vendredi soir.

Les personnes-ressources, lors des ateliers, seront: Pierre Côté et Jean-Claude Morin à l'atelier de la motivation, Léandre Lachance et Jacques Paradis à celui de l'implication sociale et, enfin, André Bois et Gilles Paquet à celui de la gestion.

Avenir économique prometteur de la région atlantique

SAINT-JEAN, N.-B.

(PC) — Un vent d'optimisme soufflait hier à la conférence économique annuelle des provinces de l'Atlantique, mais on a rappelé aux participants que l'avenir prometteur de la région s'accompagnait d'autant de défis que de possibilités.

Le principal orateur, M. R. H. McGee, adjoint au sous-ministre du MEER, a déclaré à environ 150 participants que la prospérité dépendra en grande partie d'idées novatrices dont plusieurs devront venir du secteur des affaires.

Il a dit que 18 grands projets, de plus de \$100 millions chacun et la plupart reliés à l'énergie, pourraient être mis en oeuvre avant 1990. Mais si ces projets doivent générer des emplois et des revenus plus élevés,

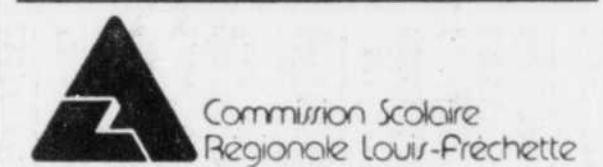
ils créeront aussi des problèmes.

L'un des grands défis des années 1980 consistera à trouver suffisamment de main-d'oeuvre spécialisée et pour cela les entreprises et le gouvernement devront planifier soigneusement. La demande de biens de consommation et de services augmentera en se diversifiant et l'entreprise traditionnelle devra s'y adapter.

Au cours de la discussion sur les perspectives de la pêche, M. Peter J. Nicholson, vice-

président de H. B. Nickerson and Sons Ltd, a fait entendre la première note pessimiste de la conférence de deux jours.

Avec moins de pêcheurs et des prises plus considérables, le Canada pourrait devenir le producteur de morue le plus efficace du monde. Mais, parce que le gouvernement veut que l'industrie soit surtout saisonnière et ne lui attache pas tellement d'importance, on pourrait manquer l'occasion de faire des pêches une industrie d'exportation d'importance mondiale.



Commission scolaire Régionale Louis-Frédette

AVIS PUBLIC

Avis est par le présent donné qu'à sa réunion du 21 septembre 1981, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale Louis-Frédette a adopté une résolution amendant sa résolution 40-80/81-C de façon à porter de 1 565 091,00 \$ à 1 614 561,00 \$ son budget d'immobilisations pour l'année 1981-82.

Tout contribuable pourra obtenir copie de cette résolution en s'adressant au bureau du soussigné, au 30, rue Champagnat ouest, Lévis, durant les heures de bureau. Ladite résolution entrera en vigueur conformément à la loi. Donné à Lévis, ce 22e jour du mois de septembre 1981.

Ghislain Guzy
directeur général

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROPRIÉTAIRE: LES HABITATIONS ST-ANDRÉ a/s Caisse populaire Neufchâtel 449, boulevard Bastien Québec (Neufchâtel) Qué.

ARCHITECTE: REAL LAVALLÉE 1627, Mon Repos Ste-Foy, Qué.

INGÉNIEURS: PAQUET, DUTIL & ASSOCIÉS 1009, route de l'Eglise Ste-Foy, Qué.

Les Habitations St-André, organisme sans but lucratif, demande des soumissions pour la construction d'un édifice à logement comprenant trente (30) unités de logement, devant être construit au 11, rue Lacroix, dans le district Neufchâtel, de la ville de Québec.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ou entreprises ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenteurs d'une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les plans, devis et autres documents de soumission sont disponibles, pour les Entrepreneurs généraux, au bureau de l'Architecte Réal Lavallée, contre un dépôt remboursable, sous forme de chèque visé, au montant de cent dollars (\$100), émis au nom de l'Architecte. Les Sous-traitants qui voudront se procurer les documents dans leurs spécialités, pourront le faire contre un dépôt remboursable, sous forme de chèque visé, au montant de cinquante dollars (\$50) émis au nom de Paquet, Dutil & Associés Ltée. Ces dépôts seront remboursables si la personne ou l'entreprise présente une soumission et si elle remet les documents en bonne condition dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'ouverture des soumissions. Dans tous les cas, les personnes ou entreprises sont tenues de retourner les documents dans les jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les documents pourront aussi être consultés au bureau de l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'au bureau de l'Association des Constructeurs d'Habitation de Québec.

Les soumissions des Entrepreneurs généraux devront être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de cautionnement de soumission ou sous forme de chèque visé établi au nom du Propriétaire, pour un montant équivalant à dix pour cent (10%) du montant global de la soumission, mais n'excédant pas quatre-vingt mille dollars (\$80,000).

Les soumissions des sous-traitants, dans les spécialités listées ci-après, devront être accompagnées d'une garantie de soumission au montant demandé ci-après et sous l'une ou l'autre des formes demandées aux Entrepreneurs généraux.

PLOMBERIE : \$ 7.000
VENTILATION : \$ 3.000
ELECTRICITE+CHAUFFAGE : \$10.000

Les Entrepreneurs génex demeurent cependant responsables de leurs Sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Les garanties de soumission des Entrepreneurs généraux devront être valides pour une période minimale de quarante-cinq (45) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, tandis que celles des Sous-traitants concernés, devront être valides pour une période minimale de soixante (60) jours à partir de la même date que les Entrepreneurs généraux.

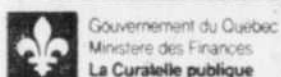
Sous-traitants assujettis par le Bureau Des Soumissions Déposées du Québec devront entrer leurs soumissions avant 14:00 heures, le mardi 13 octobre 1981.

Les Entrepreneurs généraux devront présenter leurs soumissions, à la salle paroissiale St-André, au 115, boulevard Savard, Neufchâtel, entre 15:00 et 17:00 heures, le vendredi 16 octobre 1981. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, même jour, à 19:30 heures.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation, d'aucune nature, envers les soumissionnaires.

Donné à Québec, ce 25e jour de septembre 1981.

Les Habitations St-André
par: M. Yvon Vigneault/président
Téléphone: 842-1887



Gouvernement du Québec

Ministère des Finances

La Curatelle publique

Notre référence: 675130-9

AVIS DE QUALITE

Succession de MOREAU, Serge, en son vivant de 117, rue Commerciale, St-Henri, Co. Lévis, décédé le 2 avril 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public
du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

Ire publication

DEMANDE DE PERMIS DE TRANSPORT SPECIAL

La compagnie "Entreprises N. Rioux Inc.", faisant affaires à 18, rue C.E. Dubé à Rivière-du-Loup, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour une demande de permis spécial d'une durée de 364 jours suivant la description suivante: Transport restreint, longue distance, irrégulier, pour transporter du bardeau et de la latte de bois, de tout point de la Province de Québec, vers les Etats-Unis, par tout port de sortie du Québec, dépendant de la destination aux Etats-Unis, le tout par camion-remorque.

LEBEL, PELLETIER, RIOUX, BOSSE, MASSE & ASS.
Procureurs de la requérante.

RIVIERE-DU-LOUP,
CE 24e JOUR DE
SEPTEMBRE 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
200-11-000751-811
No Surintendant: 200943-200944

COUR SUPERIEURE
(En matière de faillite)
LUC-ANDRÉ BOULANGER (213-727-761) Mécanicien et GHISLAINE LAVOIE-BOULANGER (203-006-978) Ménagère, demeurant au 1401, Empire, Bélair, P.Q., G0A 1G0.

DEBITEURS

Avis est par les présentes donné que Luc-André Boulanger et Ghislaine L.-Boulanger, 1401, Empire, Bélair, P.Q., ont fait une cession le 23e jour de septembre 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13e jour d'octobre 1981, à 4:30 heures de l'après-midi, au bureau du Syndic, 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q.

Daté de Québec, ce 23e jour de septembre 1981.

RAYMOND ROY, SYNDIC
610, Calixa-Lavallée
Québec, G1S 3G6
Téléphone: 687-1271



la Baie
Galeries de la Capitale

Jusqu'au samedi 3 octobre

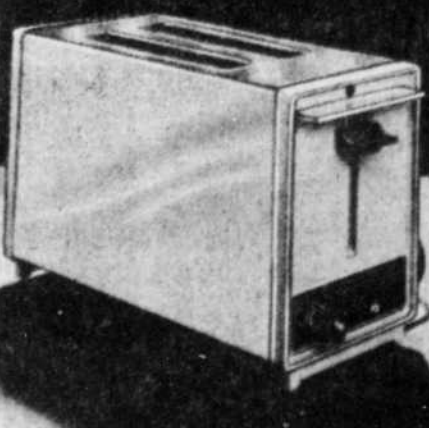
La vie est belle... avec Sunbeam!

A toute heure de la journée, ces appareils ménagers Sunbeam vous offriront efficacité tout en vous faisant économiser du temps

Malaxeur Mixmaster

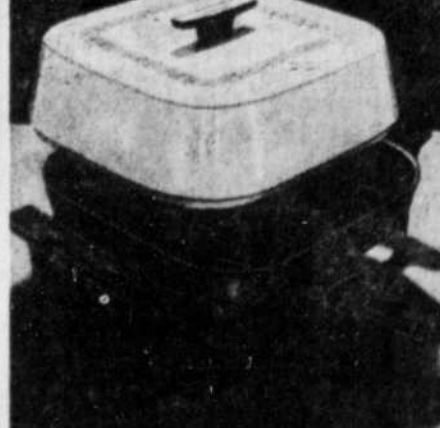
Moteur à régulateur. Cadran à sélecteur Mix-Finder. Bols en verre 4 ptes (3.8 fl, 1 1/2 pte (1.4 fl), à rotation automatique. Amandine.

99⁸⁸ ch.



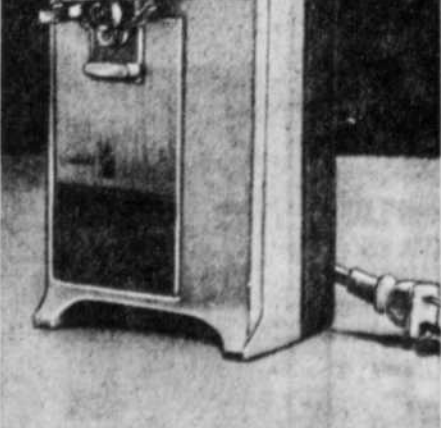
29⁸⁸ ch.

Grille-pain 2 tranches. Sélecteur d'intensité de grillage. Larges fentes pour pâtisseries. Ramasse-miettes articulé. Fini chrome/amandine.



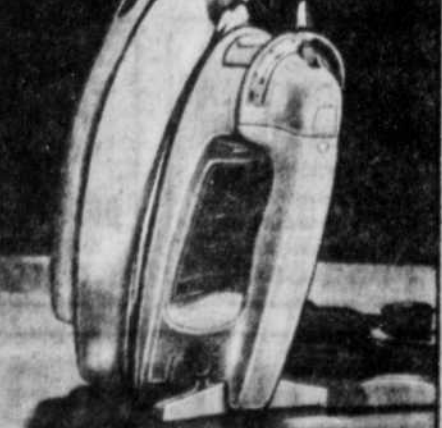
39⁸⁸ ch.

Poêle Multi-Cooker de table. Surface recouverte Siverstone® anti-adhésif. Couvercle décoratif surélevé. Poignées pour service à la table. Lavable en pleine eau.



19⁸⁸ ch.

Ouvre-boîtes automatique. De ligne sobre, avec aimant de retenue. Bloc de coupe amovible pour entretien facile. Amandine.



31⁸⁸ ch.

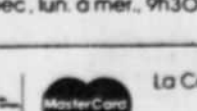
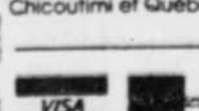
Fer à repasser vapeur/sec. Semelle à 55 événements. Cordon transportable. Guide de températures. Réservoir acier inoxydable. Amandine.

Téléphonez à 627-5932. appareils ménagers, rayon 636.

Marque déposée

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160



Le ministre de l'Éducation, Camille LAURIN

A la CECM

L'allophone pourrait étudier sa langue

MONTREAL (PC) — Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a indiqué hier qu'il était disposé à lever l'interdit qui empêchait jusqu'à présent la mise sur pied de cours de langue d'origine au secteur anglais de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Ce projet d'enseignement des langues d'origine (PELO) est en place depuis 1978. En l'annonçant cependant le ministre de l'Éducation avait à l'époque interdit sa mise sur pied dans les classes anglaises de la CECM, parce que trop de gens de ce

secteur encourageaient la désobéissance à la loi 101.

Le ministre ne voulait pas que les "illégaux" bénéficient du projet.

Le mois dernier cependant, dans une lettre qu'il a fait parvenir aux responsables de la section anglaise de la CECM, le ministre se dit prêt à envisager la mise en place de classes de langue d'origine, dès que cela sera possible. La CECM rencontrera vraisemblablement le ministre prochainement.

L'assouplissement est lié au changement de mentalité que la direction

générale du ministère de l'Éducation a observé au sein du secteur anglais de la CECM, moins hostile à la loi 101.

Par ailleurs, un regroupement d'associations italo-canadiennes demande au gouvernement "d'oublier le passé" et de laisser dans les classes anglaises tous les enfants qui y sont illégalement.

Les parents de quelque 1,600 enfants, en majorité de descendance italienne, avaient en effet, à l'invitation des enseignants anglo-catholiques et de certains dirigeants de leur communauté italienne, décidé de faire fi de la

loi 101, adoptée en août 1977 et qui restreignait l'accès à l'école anglaise.

A l'époque, c'était surtout le Consiglio educativo Italo-Canadese qui avait regroupé les parents dissidents. L'organisme qui a envoyé une missive au gouvernement hier s'appelle le Patronat italo-canadien pour l'assistance aux immigrants (PICA) et, parallèlement au blâme qu'il porte au gouvernement pour n'avoir pas su faire respecter sa loi, il estime que des parents ont pu être manipulés en adoptant un comportement hostile à la loi. Mais le PICA ne s'est pas trop

attardé sur les manipulations qu'ont pu subir les parents à cette époque, de la part d'enseignants ou de dirigeants italiens, et il croit plus important de répéter que le gouvernement porte la responsabilité de l'irrespect de la loi.

"Le gouvernement doit porter la responsabilité de ses actes; il n'a pas été capable de rejoindre les familles et il n'est pas facile de faire comprendre aux gens qu'ils ne sont pas tous égaux devant la loi", a déclaré en conférence de presse Mme Lidia Fanucchi, de l'Association Insegnanti Cattolici, une des 18 formant le PICA.

Le Jour de la Baie

la Baie
Galeries de la Capitale

Jusqu'au samedi 3 octobre!

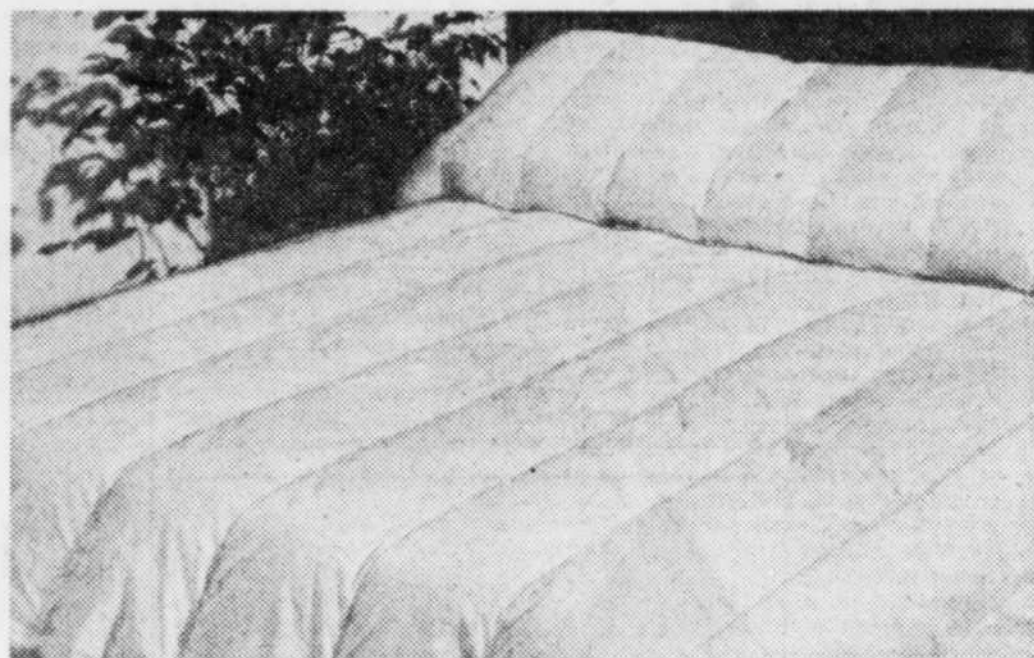
25% à 40% de rabais!



40% de rabais!

Ens. de draps Springmaid en percale A. Polyester/coton d'entretien facile. 3 motifs fleuris et 3 tons unis. L'ens. comprend: un drap plat, un drap housse et 2 taies d'oreiller (une pour dim. jumeau). Commandes téléphoniques sur dimensions seulement.

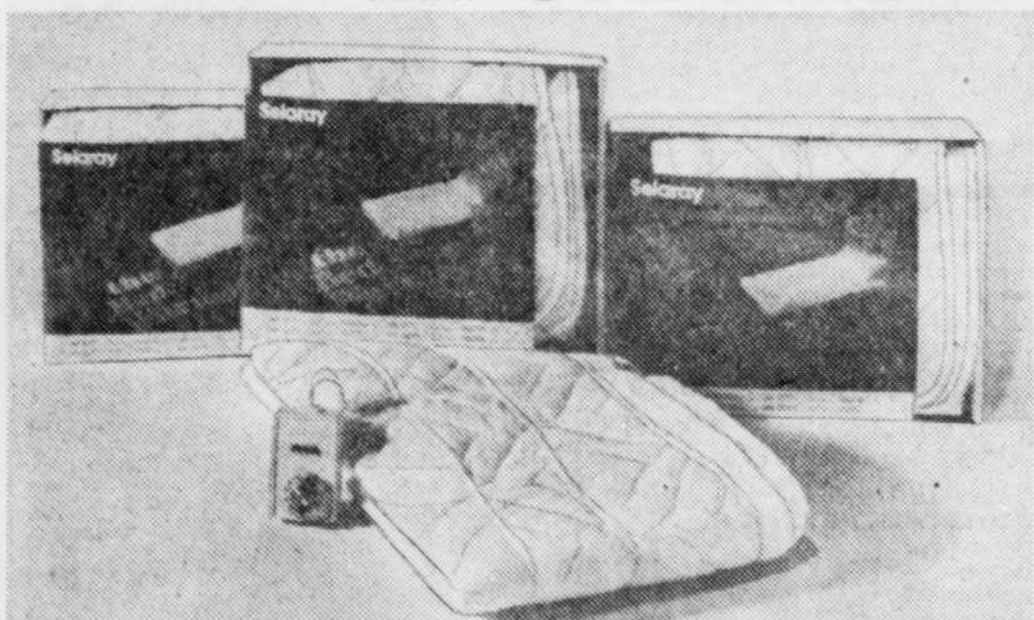
Jumeau	26³⁸	Queen	51⁵⁸
La Baie, ord. 44.00	l'ens.	La Baie, ord. 86.00	l'ens.
2 places	39⁵⁸	King	64⁷⁸
La Baie, ord. 66.00	l'ens.	La Baie, ord. 108.00	l'ens.



30% de rabais!

Edredons à bourre de duvet et plumes. B. Modèle léger ultra-chaud. 75% duvet/25% plumes d'oies. Ton beige naturel.

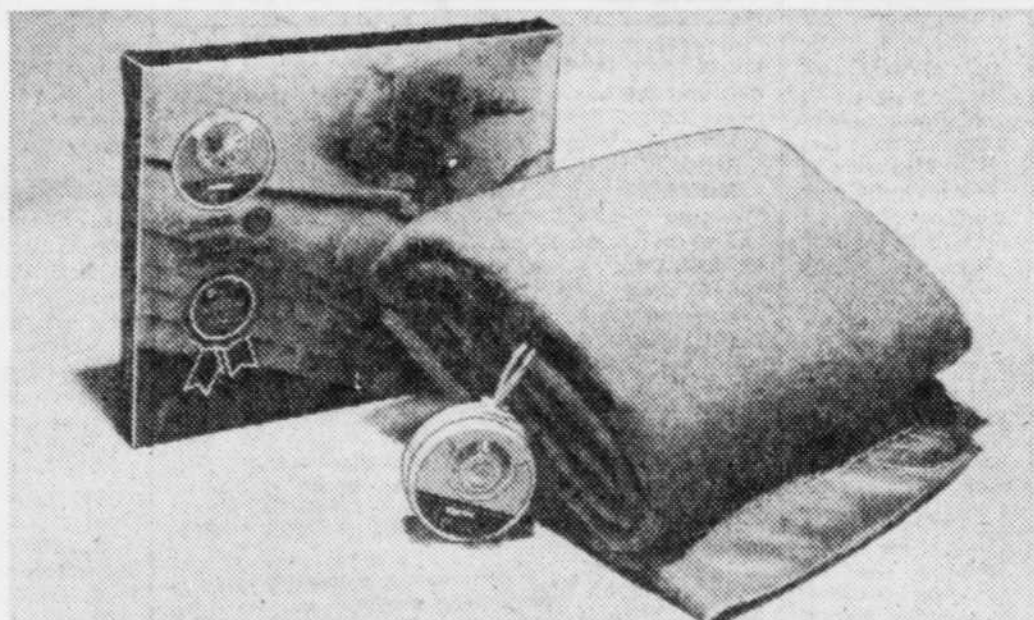
Jumeau	2 places	Queen
La Baie, ord. 225.00	La Baie, ord. 290.00	La Baie, ord. 330.00
157⁴⁸	202⁸⁸	230⁸⁸
ch.	ch.	ch.



25% de rabais!

Couvrematelas électrique. C. Modèle à bourre 100% polyester anallergique, avec thermostat. Utilise très peu d'énergie. Garantie 1 an. Approuvé par l'A.C.N.O.R.

Jumeau	36⁶⁸	commande	52⁴⁸
commande simple	ch.	La Baie, ord. 70.00	ch.
La Baie, ord. 49.00			
2 places	44⁸⁸	Queen	58⁴⁸
commande simple	ch.	commande double	ch.
La Baie, ord. 60.00		La Baie, ord. 78.00	



30% de rabais!

Couvertures électriques Baycrest. F. 95% acrylique/5% polyester lavable à la machine ou à la main. Bordure de nylon satiné. Ton os ou bleu. Garantie 5 ans. Approuvée par l'A.C.N.O.R.

Jumeau	64⁴⁸	commande	80⁸⁸
commande simple	ch.	double	ch.
La Baie, ord. 86.00		La Baie, ord. 108.00	
2 places	70⁸⁸	Queen	88⁴⁸
commande simple	ch.	commande double	ch.
La Baie, ord. 95.00		La Baie, ord. 118.00	



30% de rabais!

Serviettes de bain Caldwell. D. 90% coton/10% polyester. Tons unis en marine, ivoire ou brun. 36" sur 70".

La Baie, ord. 20.00

13⁸⁸

25% de rabais!

Linges à vaisselle. E. Modèle absorbant à rayures multicolores sur fond blanc. 23" sur 34".

La Baie, ord. 1.99

4/5⁸⁸

Téléphonez à 627-5932. Literie, rayon 601.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h30, heure de Montréal, à la date indiquée.
LE MARDI 20 OCTOBRE 1981
SEBJ 81-1121

FOURNITURE EN VRAC DE VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (23450) TONNES METRIQUES DE CIMENT:
GARANTIE DE SOUMISSION: 100 000.00
PRIX DE VENTE DE DOCUMENT: 10.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800, boul. de Maisonneuve est
19e Etage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'approvisionnement

Pour renseignements,
tél.: 844-3741,
poste 333

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS
DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat de recommandation postale attestant de son envoi au requérant ou à son procureur conformément à l'article 10 du Règlement sur la procédure applicable devant la Régie des permis d'alcool du Québec et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, case postale 190, Station B, Québec G1K 7A6.

Québec, le 25 septembre 1981.

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PISCINE TURMEL LTÉE 7,000, boul. Ste-Anne Château-Richer	Revocation de dans dans (1) Bar-danse existant pour (1) Bar sur terrasse.	7,000, boul. Ste-Anne Château-Richer
DÉPANNEUR METROPOLITAIN INC. 185, 48e Rue ouest Charlebourg	Epicerie	4463, 1re Avenue Charlebourg (ville)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

carrières et professions

COMPOSEZ **647-3266**
OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J7

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les employeurs s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

FRELAB INC.
TECHNICIEN(NE) EN
BRULEURS A L'HUILE
demandé(e)
avec expérience,
commercial et
industriel.
832-6545

CARRIÈRES et PROFESSIONS COMMUNIQUE VOS OFFRES D'EMPLOI A DES MILLIERS DE LECTEURS

COMPTABLE AGREE(E)

Cabinet de comptables agréés, établi dans la région de Montréal est à la recherche d'un(e) comptable agréé(e) à titre d'associé afin d'implanter une succursale de la firme dans la région de Québec.

Le (la) candidat(e) idéal(e) possède une expérience minimale de 5 ans dans le domaine de la comptabilité et de la vérification publique, est âgé(e) de 25 à 35 ans et possède déjà une certaine clientèle.

Les candidats(es) intéressés(es) pourront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de leur approche quant aux modalités d'association à:

Dépt 4983 - Le Soleil
390, St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

VISA MasterCard